

# La lettre de la régulation

N° 35

<b>SOMMAIRE</b>	
<b>1-4</b>	<b>Point théorique</b>
<b>4-5</b>	<b>Publications</b>
<b>5</b>	<b>Association R &amp; R</b>
<b>6</b>	<b>Annonces</b>
<b>Sup. Bulletin d'adhésion</b>	

Décembre 2000

## ÉDITORIAL

**2001, la diffusion de la Lettre de la régulation va devenir électronique.** Nous adresserons, à tous ceux dont nous aurons l'adresse électronique, un courrier annonçant la parution de la Lettre et précisant le lien html qui permet d'y accéder. Cette mesure, qui réduit fortement les coûts sans nuire à la diffusion de la Lettre, maintenant que tout un chacun peut facilement accéder à Internet, nous permettra de contribuer, avec les cotisations des membres de l'association, au financement d'autres activités. C'est aussi l'occasion de recueillir l'avis de nos lecteurs sur la forme et le contenu de la Lettre de la Régulation et de les inviter à nous faire part de leurs réflexions sur les débats économiques contemporains.

Le Comité de rédaction

## POINT THÉORIQUE

### NOUVELLE ECONOMIE INSTITUTIONNELLE, ECONOMIE DES CONVENTIONS ET THEORIE DE LA REGULATION : VERS UNE SYNTHESE INSTITUTIONNALISTE ?<sup>1</sup>

**BRUNO THERET, IRIS, UNIVERSITE PARIS DAUPHINE — E-mail : theret@dauphine.fr**

L'institutionnalisme connaît un renouveau dans toutes les sciences sociales. Il se distingue des autres paradigmes intellectuels, notamment de l'individualisme méthodologique hypothético-déductif, en ce qu'il pose la nécessité de penser le rôle des médiations entre structures sociales et comportements individuels pour comprendre ces derniers et leurs formes collectives d'expression. Ces médiations sont précisément les institutions. On a néanmoins reproché aux institutionnalistes d'être dans l'incapacité de définir positivement ce qu'ils entendent par institution (DiMaggio, Powell, 1997). L'objectif de ce point théorique est de dépasser ce point de vue en montrant que le renouveau de l'institutionnalisme souffre moins d'une telle absence de définition que d'une diversité des manières de concevoir l'institution. En effet, tant en économie qu'en science politique et en sociologie, on retrouve une même structuration de l'institutionnalisme en trois grands courants qui envisagent les institutions de façon assez radicalement différente : l'institutionnalisme historique (IH), l'institutionnalisme de la théorie des organisations, encore appelé institutionnalisme sociologique (IS), et l'institutionnalisme du choix rationnel (RAT) (Hall, Taylor, 1997). Ces trois courants prennent en France dans le champ de l'économie la forme du trio constitué par la théorie de la régulation, l'économie des conventions et la nouvelle économie institutionnelle. Toutefois, au delà de leurs différences, les nouveaux institutionnalismes partagent aussi des caractéristiques communes qui les placent sur des trajectoires d'évolution convergentes vers ce qui commence à être appelé un holindividuisme. Dans ce mouvement, ils sont conduits à redécouvrir progressivement les vertus de l'institutionnalisme des origines, celui des fondateurs de l'économie institutionnaliste américaine.

## LES NOUVEAUX INSTITUTIONNALISMES EN SCIENCE POLITIQUE

Les politologues Hall et Taylor (1997) ont construit la distinction entre l'IH, la RAT et l'IS en partant des deux questions suivantes : Comment est envisagée la relation entre institutions et comportements individuels ? De quelle manière sont conçus les processus de formation et de changement des institutions ? Selon eux, la relation entre institutions et comportements est conçue de deux manières : on privilégie soit une approche par le calcul, soit une approche par la culture. La première, au fondement de la RAT, met l'accent sur le caractère intéressé et stratégique du comportement, les institutions réduisant l'incertitude sur les comportements des autres. La seconde, privilégiée par la théorie des organisations (au fondement de l'IS), met l'accent au contraire sur la dimension routinière du comportement et sur le rôle qu'y joue la vision du monde de l'acteur. En ce cas, les institutions sont les "cadres moraux et cognitifs de référence qui fondent l'interprétation et l'action". Dans la conception calculatrice, les institutions peuvent être changées dès lors qu'elles ne remplissent plus leur rôle. Dans la conception "culturelle", à l'inverse, les institutions sont si conventionnelles qu'elles échappent à tout examen et structurent jusqu'aux choix de réforme.

L'IH, quant à lui, mêle les deux approches : les acteurs y calculent sur la base de leurs intérêts, mais ils sont également équipés de visions du monde diverses selon leurs positions sociales et les contextes sociétaux - les intérêts ne sont pas donnés comme les préférences dans la RAT mais construits politiquement. Calcul et culture se combinent dans la constitution d'acteurs collectifs qui agissent dans le cadre de macro-institutions héritées et de

1. Ce point théorique est directement tiré de Théret, "Institutions et institutionnalismes : vers une convergence des conceptions de l'institution ?", in M. Tallard, B. Théret et D. Uri (dirs) *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques politiques, 2000.

**La lettre de la régulation** est financée grâce aux cotisations des membres de l'Association **Recherche & Régulations**.

**La lettre de la régulation** diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées soit à Jacqueline Jean, **lettre de la régulation** : CEPREMAP-ENS, 48bd Jourdan, 75014 Paris - Fax : +33 (0)1 43 13 62 59 - e-mail : jacqueline.jean@cepremap.cnrs.fr, soit à Robert Boyer: CEPREMAP - e-mail : robert.boyer@cepremap.cnrs.fr. Pour les renseignements concernant l'édition électronique s'adresser à Yves Saillard (e-mail : Yves.Saillard@upmf-grenoble.fr) IREPDP BP 47X , 38040 Grenoble Cedex 9 Tel : 33 (0)4 76 82 54 30 - Fax : 33 (0)4 76 82 59 89. ISSN en cours



renvoie au serveur **Lettre de la régulation** <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/docregul.htm>

relations de pouvoir asymétriques.

L'IH se distingue par ailleurs de la RAT et de l'IS par sa conception du mode d'émergence des institutions. Pour ces derniers, l'institution est une solution à des problèmes de coordination alors que dans l'IH, c'est une forme de régulation des conflits inhérents à la différenciation des intérêts et des positions de pouvoir. Cette opposition coordination/conflit quant à l'origine des institutions est redoublée par une autre opposant cognition et pouvoir normatif. Pour l'IS, l'institutionnalisation est un processus cognitif et "ce ne sont pas les normes et les valeurs mais les scénarios, règles et classifications doxiques qui constituent la matière première des institutions" (DiMaggio et Powell, 1997). De même dans la RAT, l'institution résout pour l'essentiel un problème d'asymétrie d'information. A contrario, pour l'IH, l'institution est normative et créatrice d'ordre social.

Ainsi les nouveaux institutionnalismes en science politique se démarquent les uns des autres tout en entretenant entre eux des relations bilatérales : l'IH et l'IS se rejoignent dans une critique commune de la RAT : refus du fonctionnalisme, de l'exclusive accordée à la rationalité instrumentale, de la pure intentionnalité, de la monocalusalité et acceptation de la contingence des résultats de l'action. Ils se séparent néanmoins sur la question de l'origine des institutions, l'IS rejoignant la RAT dans une conception quasi individualiste méthodologique et "problem-solving" de celles-ci. Inversement, l'IH se rapproche de la RAT en ce qu'elle fait place également au calcul stratégique des acteurs, les institutions ayant une dimension de libération de l'action individuelle et non seulement de limitation de celle-ci.

#### LES NOUVEAUX INSTITUTIONNALISMES EN ECONOMIE POLITIQUE : LE CAS FRANÇAIS

On retrouve très clairement en France cette structuration tri-polaire dans le domaine de l'économie. Ici la RAT prend la forme de la "nouvelle économie institutionnelle" (NEI), l'IS et l'IH prenant respectivement la forme de l'économie des conventions (EC) et de la théorie de la régulation (TR).

Point n'est besoin d'insister sur la parenté immédiate entre RAT et NEI, car en fait la RAT n'est pas autre chose que l'extension de la NEI à la science politique. Toutes deux partagent l'*a priori* que les institutions sont "des modalités efficaces de coordination des acteurs qui suppléent ou pallient aux mécanismes de marché", leur genèse étant par ailleurs "conceptualisée comme le résultat d'une congruence des décisions individuelles, le résultat agrégé du calcul de rapport coûts/avantages, le produit d'un contrat entre les agents" (Dutraive, 1995).

Quant à l'EC, pour qui convention vaut institution, elle partage avec l'IS 1/ un "individualisme méthodologique élargi" et un souci exclusif des problèmes de coordination, 2/ un intérêt privilégié pour "la dimension cognitive des règles" conçues comme des "dispositifs cognitifs collectifs", et 3/ la critique du fonctionnalisme qui la conduit à se construire "sur la base d'un refus des solutions proposées par la théorie des jeux et l'économie de l'information aux difficultés de la coordination qu'elles ont révélées. A la place du contrat et de l'hyperrationalité que recouvrent ces solutions, elle substitue la notion de convention, objet collectif, extérieur aux agents, servant de repère pour la coordination" (Ughetto, 1999). Cette proximité entre l'EC et l'IS n'a rien de surprenant car ils puisent tous deux à la même source d'inspiration, à savoir les travaux sur la rationalité limitée, située et procédurale de Simon et March. Il en résulte que l'EC comme l'IS fait abstraction des conflits entre acteurs et des rapports politiques de pouvoir, et donc de

l'histoire qui est à l'origine de la genèse et de la formation des institutions et conventions (Coriat, 1994).

C'est là la principale critique faite à EC par la TR qui assimile, de son côté, les institutions non à des conventions de coordination, mais à des compromis sociaux régulant les conflits sans jamais les faire disparaître, c'est-à-dire à des formes historiques stabilisées de rapports de pouvoir<sup>2</sup>. La TR privilégié ainsi les institutions formelles, les macro-objets, la contingence historique, une multi-causalité contextuelle, et fait place aux conséquences inattendues des pratiques sociales individuelles et collectives (Boyer, Saillard, 1995). De même, en ce qui concerne les relations entre institutions et comportements, empruntant à Bourdieu, elle mêle approche par la culture et approche par le calcul. Tous ces traits communs avec l'IH s'expliquent du fait que la TR et l'IH partagent une même filiation structuraliste : la TR sort du giron du structuralisme marxiste dont elle récuse tout antihistoricisme (Boyer, 1995a), tout comme l'IH en science politique hérite du structuralo-fonctionnalisme de Parsons qu'elle épure de tout fonctionnalisme (Hall, Taylor, 1997).

Cela dit, face à la NEI, TR et EC partagent une approche culturelle de l'institution et sont toutes deux ouvertes aux autres sciences sociales, "opération dénuée de sens pour l'économie dominante" (Coriat, 1994). Néanmoins, TR et EC rejettent l'explication des institutions par la NEI pour des raisons différentes : TR parce qu'elle "fait la part trop belle à la rationalité individuelle et masque les rapports sociaux", EC "sous le motif que les ressources cognitives dont sont dotés les agents économiques sont irréalistes, (alors que) les propriétés et les mécanismes des formes institutionnelles sont liés en profondeur aux limites de la rationalité individuelle" (Favereau, 1995). Cette référence exclusive à la rationalité rapproche alors EC de la NEI.

#### VERS QUELLE SYNTHESE?

Confrontés à leurs déficits théoriques respectifs et malgré leurs différences, aussi bien l'IH, l'IS et la RAT que la TR, l'EC et la NEI ont eu tendance à se rapprocher en mobilisant les caractères communs qu'ils partagent deux à deux (Hall, Taylor, 1997 ; Villeval, 1995). En science politique, c'est l'IH qui témoigne le mieux, selon Hall et Taylor, de cette évolution "en montrant comment des acteurs historiques sélectionnent des institutions à des fins instrumentales, comme le prédirait un choix rationnel mais tirent ces institutions d'un menu d'alternatives rendu historiquement disponible selon les mécanismes spécifiés par l'IS". Mais certains politologues dédiés à la RAT reconnaissent aussi que jouent un grand rôle dans le changement institutionnel "des facteurs tels que la culture, l'histoire, les idées et les héritages institutionnels" (Garrett, Weingast, 1993). De même, du côté de l'IS, on admet que "les institutions ne sont pas que des contraintes pour l'action, mais sont d'abord et avant tout des produits de l'activité humaine" et on reconnaît que les "processus dans et par lesquels se construisent les règles, sont essentiellement conflictuels et compétitifs" (DiMaggio, Powell, 1997).

En économie, une évolution similaire s'est traduite par des travaux communs à la TR et l'EC avec à l'occasion également quelques emprunts à la RAT (Chartres, 1995). La TR, en effet, après s'être d'abord peu soucié d'approfondir la relation entre formes institutionnelles et comportements individuels, a cherché à com-

2. "Comment ne pas conclure à une opposition entre les deux mécanismes de genèse des règles (...) ? Ici armistices provisoires dans la lutte de classes, là, accord partiel de coopération entre agents à rationalité limitée" (Favereau, 1995).

bler le manque. D'où un rapprochement avec l'EC pour constituer "l'amorce d'une théorie des formes d'organisation, conventions et institutions" (Boyer, 1995b). Pour Billaudot (1996), le renouvellement de la TR doit ainsi procéder "d'une conjugaison des programmes de recherche régulationniste et conventionnaliste". Une convergence pourrait alors s'opérer entre une TR détachée de ses origines marxistes "et centrée sur les propriétés dynamiques des formes institutionnelles" et une EC désormais "tournée vers les dynamiques d'apprentissage associées à un ensemble institutionnel donné" (Favereau, 1995).

Du côté de la NEI, on note également une évolution due à North (1990) qui pense désormais nécessaire, d'une part d'endogénéiser les préférences, ce qui revient à considérer que les institutions modèlent le comportement individuel, d'autre part de réévaluer le rôle du critère d'efficacité dans la sélection des institutions et de mettre en exergue le rôle de leur cohérence macrosociale dans cette sélection, enfin d'insister sur le rôle des idéologies dans les procédures de choix individuels.

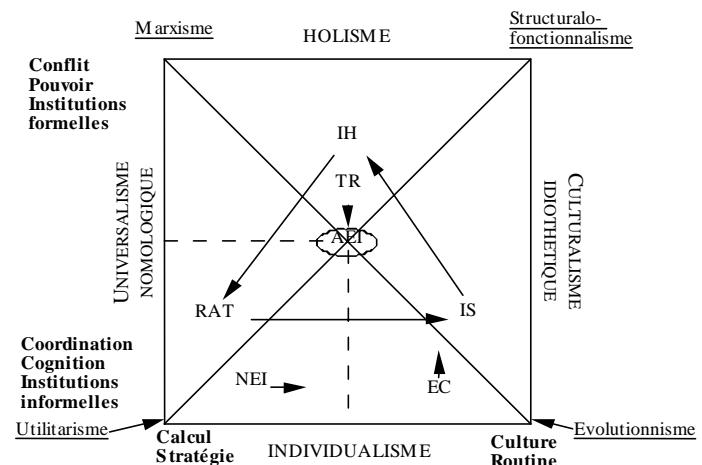
Toutefois les alliances envisagées en vue d'établir une division du travail entre approches, alors même que celles-ci reposent sur des présupposés épistémologiques hétérogènes (cf. Coriat, 1994 ; Aglietta, 1997 ; Lordon, 1999), ont peu de chance d'aboutir à une véritable convergence. Ainsi la TR ne s'appuiera sans doute pas pour fonder sa micro-économie sur le concept de "dispositif cognitif collectif" forgé par l'EC, mais plutôt sur celui de "système symbolique" - qui associe dimension cognitive et relations de domination - dans une perspective plus conforme à son épistémologie structuraliste (Lordon, 1999). Elle continuera également de fonder dans l'activité politique et l'action collective plus que dans l'interactionnisme et les relations interindividuelles la genèse des institutions à quelque échelle de régulation que ce soit (Aglietta, 1997; Boyer, 1999)<sup>3</sup>.

On ne saurait donc déduire de ces évolutions que les trois grands paradigmes du nouvel institutionnalisme vont se retrouver sur une position commune combinant une conception de la genèse des institutions à partir des conflits de pouvoir et des problèmes de coordination, et une saisie des comportements à la fois de type stratégique et de type routinier. Il s'agit plutôt d'y voir l'esquisse d'une définition d'une position centrale vers laquelle pourraient tendre au moins certains courants de chaque grand paradigme. L'IH en général et la TR en particulier sont les plus proches d'une telle position centrale dans la mesure où ils conçoivent déjà les institutions comme favorisant aussi bien les comportements et les transactions stratégiques tournés vers le futur que les dispositions routinières révélatrices du poids du passé. Toutefois, pour atteindre cette position, il leur reste à reprendre à leur compte l'intuition de Di Maggio et Powell plaidant pour un réexamen des apports de l'"ancienne économie institutionnelle" (AEI) concernant l'ambivalence des institutions face à l'opposition entre coordination et ressources cognitives d'un côté, conflit et ressources de pouvoir de l'autre. L'AEI, et

tout particulièrement J. R. Commons (1934), définit en effet l'institution comme l'ensemble des règles opérantes (*working rules*) issues de l'action collective qui stabilisent la contradiction entre les deux dimensions fondamentales de toute transaction entre personnes que sont le conflit et la coopération. Le fait que deux personnes étrangères l'une à l'autre entrent en transaction signifie en effet, pour Commons, qu'elles sont à la fois dans un état d'interdépendance de fait, et donc dans l'obligation de coopérer, et en opposition *a priori* sur les termes de la transaction. L'institution est dans cette perspective ce qui permet aux transactions de s'opérer et de se reproduire dans le temps en maintenant dans les limites de l'une et de l'autre la tension dynamique entre ses deux dimensions de base.

Ainsi, tout autant que contraintes collectives, les institutions sont des cadres cognitifs susceptibles de libérer l'action individuelle; ce sont donc aussi des structures d'incitation qui peuvent susciter le changement. Une telle conception dynamique de l'institution selon laquelle elle exprime la régulation d'un conflit, et est donc un compromis, mais sert simultanément de convention de coopération, fait de l'ancien institutionnalisme qui la porte en lui un possible point de convergence des nouveaux institutionnalismes. On peut alors se représenter la topographie évolutionnaire des recherches institutionnalistes récentes selon le schéma suivant où le concept idéal de l'institution vers lequel semblent tendre ces recherches est localisé à mi-distance entre holisme et individualisme méthodologiques d'une part, entre universalisme nomologique et culturalisme idiothétique d'autre part.

### TRAJECTOIRES PARADIGMATIQUES DANS LE CHAMP DES INSTITUTIONNALISMES



### BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta M., (1997), "Postface", in *Croissance et crises du capitalisme*, nouvelle édition, Paris, Odile Jacob.
- Billaudot B., (1996), *L'ordre économique de la société moderne*, Paris, L'Harmattan.
- Boyer R., (1995a), "Aux origines de la théorie de la régulation", in Boyer R., Saillard Y. (dir.).
- Boyer R., (1995b), "Vers une théorie originale des institutions économiques", in Boyer R., Saillard Y. (dir.).
- Boyer R., (1999), "Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes", *L'Année de la régulation*, Vol. 3.
- Boyer R., Saillard Y., (1995), "Avant-propos", in Boyer R., Saillard Y. (dir.).
- Boyer R., Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation. L'Etat des savoirs*, Paris, La découverte.
- Chartres J.-A., (1995), "Le changement de modes de régulation

3. "EC et TR pensent explicitement les institutions comme des médiations (...). Les différences entre EC et TR sur le rôle des médiations pour rendre compte des régularités macroéconomiques se retrouvent dans les points de vue sur la formation des entités collectives par lesquelles ces médiations opèrent. EC incline à y voir des processus spontanés qui émergent de l'interaction dynamique des individus poursuivant leurs intérêts. TR, au contraire, insiste sur la capacité de constituer et de poursuivre des intérêts collectifs organisés. L'action créatrice d'institution est essentiellement politique et la politique n'est jamais une pratique individuelle. L'intervention des gouvernements, les luttes sociales conduites ou exploitées par des organisations représentatives de groupes, la formalisation de compromis par le législateur, doivent être considérées à la fois pour rendre compte de la transformation des institutions et pour décrire la hiérarchie de leurs relations" (Aglietta, 1997).

tion. Apports et limites de la formalisation ”, in Boyer R., Saillard Y. (dir.).

Commons, J., (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, (édition 1990), New Brunswick et Londres, Transaction Books.

Coriat B., (1994), "La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives", *Futur Antérieur*, n° spécial Ecole de la régulation et critique de la raison économique.

DiMaggio P., Powell W., (1997), "Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations", *Politix*, n° 40, 1997.

Dutraive V., (1995), "De l'analyse contemporaine des institutions aux institutionnalistes américains : un cheminement rétrospectif", introduction à COREI Th., *L'économie institutionnaliste. Les fondateurs*, Paris, Economica.

Favereau O., (1995), "Conventions et régulation", in Boyer R., Saillard Y. (dir.).

Garrett G., Weingast B., (1993), "Ideas, Interests, and Institutions : constructing the European Community's Internal Market", in Goldstein J., Keohane R. (eds), *Ideas & Foreign Policy. Beliefs, Institutions and Political Change*, Ithaca-London, Cornell University Press.

Hall P., Taylor R., (1997), "Political Science and the Three New Institutionalisms", en français in *Revue française de science politique*, Vol. 47, n° 4.

Lordon F., (1999), "Croyances économiques et pouvoir symbolique", *L'Année de la régulation*, Vol. 3.

North D., (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge - New York - Melbourne, Cambridge University Press.

Orléan A., (1994), "Vers un modèle général de la coordination économique par les conventions", Introduction à *Analyse économique des conventions*, Orléan A. (dir.), Paris, PUF.

Ughetto, P., (1999), "Institutions et histoire, fondements communs des hétéodoxies?", *Économie et Sociétés*, HS, n° 35, 1.

Villeval M.- C., (1995), "Une théorie économique des institutions?", in Boyer R., Saillard Y. (dir.).

## PUBLICATIONS

### Développement et transition

Andreff Vladimir, Csaba Laszlo, Dimitrov Mitko, *Economies in Transition and the Variety of Capitalism/Features, Changes, Convergences*, Gorex Press, Sofia 1999.

Andreff Vladimir, "Corporate Governance and Residual State Property (two qualitative shortcomings of privatisation in transition countries)", *Prague Economic Papers*, n° 1, 2000, p. 3-24.

Andreff Vladimir, "Privatization and Corporate Governance in Transition Countries : Beyond the Principal-Agent Model", dans Rosenbaum E. F., Bönker F., Wagener H.- J. eds., *Privatization, Corporate Governance and the Emergence of Markets*, Macmillan, 2000, p. 123-138.

### Economic Internationale

Aglietta Michel, Sandra Moatti, *Le FMI de l'ordre monétaire aux désordres financiers*, Economica, Paris 2000.

Andreff Vladimir, « Peut-on empêcher la surenchère des politiques d'attractivité à l'égard des multinationales? », dans Bouët A., Le Cauchy J. eds., *Globalisation et politiques économiques : les marges de manœuvre*, Economica, Paris, 1999, p. 401-423.

Delapierre Michel, Moati Philippe, El Mouhoud Mouhoud eds, *Connaissance et mondialisation*, Economica, Paris, 2000.

Lordon Frédéric, « Finance internationale : les illusions de la transparence », *Critique Internationale*, n° 10, janvier 2001, p. 6-11.

### Histoire économique

Darné Olivier, Diebolt Claude, « Explorations in monetary cliometrics. The Reichbank : 1876-1920 » Ronéotypé LAMETA-Université de Montpellier 1, Espace Richeter, 2000. e-mail : claude.diebolt@Lameta.univ-montp1.fr

Diebolt Claude, Guiraud Vivien, « Mémoire longue et intégration fractionnaire : une application à la série du PIB de la France aux XIXe et XXe siècles » Ronéotypé LAMETA-Université de Montpellier 1, Espace Richeter, 2000. e-mail : claude.diebolt@Lameta.univ-montp1.fr

Diebolt Claude, Guiraud Vivien, « Long memory time series and fractional integration. A cliometric contribution to French and German economic and social history » Ronéotypé LAMETA-Université de Montpellier 1, Espace Richeter, 2000. e-mail : claude.diebolt@Lameta.univ-montp1.fr

Diebolt Claude, Monteils Marielle, « Knowledge and economic growth in German, 1872-1989 » Ronéotypé LAMETA-Université de Montpellier 1, prépare pour le workshop 2000 "Technical Change, Economic Growth and Convergence in Europe. New Approaches to Comparisons and Measurement", Lund 22-23 September 2000. e-mail : claude.diebolt@Lameta.univ-montp1.fr

### Histoire de la pensée

Liagouras Georges, "Dynamique industrielle et temps historique. Une réponse à J. de Bandt", *Économie Appliquée*, tome LIII, n° 3, 2000, p. 181-190.

Liagouras Georges, "Fondements de la dynamique industrielle et historicité : une relecture critique de A. Young, E. Penrose et G. Richardson", *Économie Appliquée*, tome LII, n° 3, 1999, p. 41-63.

Lordon Frédéric, « La force des idées simples. Misère épistémique des comportements économiques », *Politix*, 2000, 4ème trimestre, n° 52.

Sapir Jacques, *Les trous noirs de la science économique. Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*, Albin Michel, Paris, 2000.

### Modalités de la croissance

Duménil Gérard, Lévy Dominique, *Crise et sortie de crise : Ordre et désordres néolibéraux*, Actual Marx, PUF, Paris, 2000.

Foray Dominique, *L'économie de la connaissance*, La Découverte, Repères 302, Paris 2000.

Gadrey Jean, *Nouvelle économie, nouveau mythe?* Flammarion, Essais, Paris 2000.

Petit Pascal, « Quel plein-emploi dans la nouvelle économie? », *L'Économie politique* n° 8, *Le retour du plein emploi?*, Alternatives économiques, p. 33-44, 4<sup>e</sup> trimestre 2000.

Veltz Pierre, *Le nouveau monde industriel*, Gallimard, le débat, 2000.

### Organisation de la production

Boyer Robert, Freyssenet Michel, *Les modèles productifs*, Repères 298, La Découverte, Paris 2000.

Boyer Robert, Freyssenet Michel, « Fusions-acquisitions et 'stratégies de profit' », *Revue Française de Gestion*, n° 131, novembre-décembre 2000, p. 20-28.

Granovetter Mark, *Le marché autrement*, Essais, Collection Sociologie économique, Desclée de Brouwer, Paris 2000.

Messina Patrizia, Riccamboni Gianni e Solari Stefano "Sviluppo economico e regolazione politica nelle aree di piccola impresa : un'analisi comparata tra Veneto ed Emilia Romagna", *Sviluppo Locale* VI (12) 1999 p. 44-78.

Solari Stefano, "Fiducia e capitale sociale nell'analisi economica della regolazione locale" in R. Camagni, R. Fiorentini e M. Mistri *Auto-Organizzazione e Apprendimento Strategico Scritti in Memoria di Eugenio Benedetti*, In uscita presso CEDAM 2001.

Voisin Colette, Plunket Anne, Bellon Bertrand Eds, *La coopération industrielle*, ADIS-Université Paris Sud/Economica, Paris, 2000.

### Théorie des institutions

Labrousse Agnès, Weisz Jean-Daniel, *Institutional Economics in France and Germany, German Ordoliberalism versus the French Régulation School*, Springer, Berlin, 2000.

**Lordon Frédéric**, « La légitimité au regard du fait monétaire », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2000, n° 6.

**Solari Stefano**, "Economic order, institutions and the State : the many approaches to comparative institutional analysis" Discussion papers du Département de Sciences Économiques n° 16, Université di Padoue 2000.

#### Travail et ressources humaines

**Gottfried Heidi**, « Compromising positions : emergent neo-Fordisms and embedded gender contracts », *British Journal of Sociology*, vol. 51, n° 2, June 2000, p. 235-259.

**Hoang-Ngoc Liem**, *Les politiques de l'emploi*, Éditions du Seuil, 2000.

## ASSOCIATION RECHERCHE & RÉGULATION

### Compte rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 14 décembre 2000

 Le groupe RST (Régulation Secteurs, Territoires) s'est principalement concentré au cours de cette année sur une synthèse des acquis du groupe afin de renforcer sa réflexion conceptuelle (voir texte paru dans la lettre de la régulation). Le groupe se réunira chaque trimestre pour soumettre à discussion des textes portant les dimensions sectorielles et spatiales du développement économique.. Le groupe s'efforcera d'assurer des débouchés à ses travaux, en termes d'organisation de sessions collectives à des colloques, de publications telles que des numéros spéciaux dans des revues.

Le groupe ID (Institutions Développement) n'a pas fonctionné cette année, malgré une demande certaine de la part de chercheurs du domaine, faute d'avoir pu dégager des capacités d'organisation adéquates. La relance du groupe pourrait s'opérer à partir de plusieurs projets : un séminaire sur une analyse régulationniste de l'évolution contemporaine de l'économie Argentine (profitant du passage de Julio Neffa à Paris, en janvier-février 2001), les suites éventuelles des journées Travail et Mondialisation organisées par l'IRD en décembre 2000 sur le thème du rapport salarial dans les pays du Sud. Les chercheurs intéressés par l'ID peuvent se manifester auprès de Michel Vernières.

Le numéro 4 de **l'Année de la Régulation** a été un grand succès. Le comité de rédaction souhaite maintenir ses exigences académiques et des rubriques de comptes rendus de thèses et d'analyses critiques d'ouvrages. De même, il est important que le comité de rédaction reste libre de publier des contributions dans des formats variables, sans être contraint sur la conception des numéros (sans obligation par exemple de réaliser des numéros uniquement thématiques, ce qui transformerait la revue en livre annuel). Le numéro 5 devrait paraître en octobre 2001. Des contributions peuvent donc être envoyées jusqu'en février, ce qui leur permettra d'évoluer jusqu'en juin. Il s'agit ici d'un numéro mixte : avec des articles sur l'Europe, mais aussi des articles sur d'autres thèmes.

Le site *Recherche & Régulation* a été récemment réaménagé. Afin de permettre une meilleure utilisation du site, les informations devraient être collectées plus systématiquement ; l'association s'organise en ce sens.

Deux décisions ont été prises concernant **La lettre de la Régulation** : primo passer à la diffusion d'une version électronique pour réduire les coûts et augmenter la diffusion, secundo réorganiser le comité éditorial pour mieux répartir les tâches et continuer à assurer un flux régulier de points théoriques de qualité.

Le rapport financier adopté à l'unanimité souligne clairement l'intérêt majeur d'une diffusion électronique de la Lettre (plus de la moitié de nos dépenses tiennent à la fabrication et à l'envoi de la Lettre de la Régulation) qui permettra de développer d'autres activités (voir Forum ci-après). Il sera nécessaire de collecter l'adresse électronique de chacun de nos adhérents afin de leur envoyer chaque trimestre un e-mail, contenant le lien html.

Les cotisations restent fixées pour l'année à venir à 250 F (tarif plein) et à 100 F (tarif étudiant) et donnent droit à l'exemplaire de

l'Année de la Régulation.

Yves Saillard a souhaité quitter le bureau de l'association. Il est remplacé dans ses fonctions de secrétaire par Jean-Pierre Chanteau de l'IREPD.

Au titre des activités nouvelles l'association se propose d'organiser un **forum de la régulation** qui permettrait une présentation de l'ensemble des recherches en cours sur la régulation, notamment celles animées par des groupes de travail. Le premier forum aura lieu les 11 et 12 octobre 2001, dans un lieu à préciser.

Au titre des questions diverses, Robert Delorme signale l'intérêt pour l'Association de liens avec l'EAEP qui tiendra son prochain colloque annuel à Sienne (8-10 novembre 2001). Pascal Petit assure la charge d'organiser la (ou les) session(s) traitant de la Théorie de la régulation. Chacun est invité à contribuer à cette initiative.

## FORUM DE LA REGULATION 2001

### 11 - 12 OCTOBRE, PARIS



#### APPEL À COMMUNICATION

Il a été décidé par l'Assemblée Générale de l'Association Recherche & Régulation, de tenir un forum de la Régulation. Il est prévu les **11 et 12 octobre 2001** à Paris dans un lieu qui sera précisé ultérieurement. Cette rencontre vise à favoriser l'information mutuelle, les échanges et la collaboration entre tous les chercheurs et enseignants qui travaillent sur les changements institutionnels et la transformation des économies contemporaines, dans les approches de la régulation ou les thématiques en dialogue avec elle.

Il n'est pas de domaine privilégié par cette première rencontre mais voici à titre indicatif quelques-uns des thèmes ouverts.

- **Que nous ont appris les années quatre-vingt-dix ?**
- **Les avancées théoriques et le renouvellement des concepts de base.**
- **Conditions d'émergence et viabilité des nouveaux modèles de régulation.**
- **Théorie de la régulation et politique économique.**

Cette liste n'est en rien limitative et toute autre proposition s'insérant dans les objectifs du Forum sera prise en considération par le comité scientifique composé de Robert Boyer, Jean-Pierre Chanteau, Christian Dutertre, Michel Juillard, Frédéric Lordon, Henri Nadel, Pascal Petit et Bruno Théret.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à soumettre **avant le 30 mars 2001**, un projet de communication décrivant en **une ou deux pages** le contenu de la communication projetée, à adresser à Jean-Pierre CHANTEAU par courrier électronique ([Jean-Pierre.Chanteau@upmf-grenoble.fr](mailto:Jean-Pierre.Chanteau@upmf-grenoble.fr)) ou à l'adresse postale de l'Association. La sélection des propositions interviendra **avant le 30 avril 2001**. Les communications écrites devront comporter au maximum 30 000 signes (textes, tableaux, graphiques, notes et références compris) et parvenir au comité scientifique **avant le 10 septembre 2001**. Les communications seront regroupées par ateliers thématiques animés par des rapporteurs chargés de dégager les points de convergence et de divergence et d'introduire la discussion. Si la qualité et l'intérêt le justifient, il est envisagé de publier les textes s'insérant soit dans un projet d'ouvrage collectif autour d'un thème qui se dégagera du Forum, soit entrant dans le cadre de l'**Année de la**

## Régulation.

## ANNONCES DE SÉMINAIRES

## ARCII – Programme 2001

**5 février 2001** — « *L'esprit du capitalisme* », L. Boltanski et M. Chiapello

**5 mars 2001** — « *Le réalisme dans les sciences économiques* », P. Mirowski

**16 mars 2001 – Séance spéciale : Demie journée ARC2 – 14-18 h** – MSE 106 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS – « Économie cognitive et approche des phénomènes collectifs ».

**23 avril 2001** — « *L'OMC et la régulation des rapports internationaux* », M. Rainelli (LATAPSES, Nice)

**14 mai 2001** — « *L'analyse en terme de marchés transitionnels : incidence sur les recommandations de politiques économiques en matière d'emploi en Europe* » G. Schmid (WZB, Berlin).

**18 juin 2001** — « *Shareholder Value in the New Economy* » Lazonick W. (INSEAD)

\* \* \*

Signalons la création du site ARC2 : <http://www.arc2.org> où vous pourrez trouver toutes les informations sur les activités du séminaire ARC2 et les centres associés.

**JOURNÉE RST**  
(Régulation, Secteurs & Territoires)

**9 mars 2001 - Bordeaux**



ordre du jour

consultez le site de l'Association Recherche & Régulation

tion

<http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/docregul.htm>

contact : Yannick Lung

e-mail : [Yannick.Lung@montesquieu.u-bordeaux.fr](mailto:Yannick.Lung@montesquieu.u-bordeaux.fr)

**JOURNÉE D'ÉTUDE**  
**RECHERCHE & RÉGULATION**  
**IREPD-CNRS**

« **Organisation industrielle et nouveaux espaces de régulation** »

À la suite des journées organisées avec le LEST (université Aix-Marseille II) puis avec le CREI (Université Paris-Nord), l'association Recherche & Régulation organise avec l'IREPD (Université Pierre Mendès France) deux journées d'étude sur le thème « **Organisation industrielle et nouveaux espaces de régulation** ».

Ces journées auront lieu à Grenoble les **jeudi 5 avril et vendredi 6 avril 2001**.

**L'objectif** de ces journées d'étude est de contribuer aux réflexions sur les évolutions en cours et les interactions entre les organisations industrielles (multinationalisation, dynamique des relations inter-industrielles, régimes d'accumulation, etc.) et les processus d'intégration régionale.

Ces journées d'études permettront de prolonger les travaux présentés dans les quatre premières livraisons de l'Année de la Régulation, ou les avancées récentes de la TR développées dans l'ouvrage collectif à paraître en 2002 « *Régulations, Régulation* ».

La problématique principale consiste à s'interroger sur les rapports entre entreprises et États dans la construction d'espaces de régulation et sur les différenciations du processus de mondialisation. Quatre axes

thématiques ont été retenus comme supports d'autant d'ateliers :

- Organisation industrielle et internationalisation ;
- Transformation du rapport salarial et internationalisation ;
- État-Nation et nouveaux espaces de régulation ;
- Nouvelles formes de concurrence.

Chaque atelier s'organisera autour de 3 ou 4 contributions introduisant une discussion générale.

**Les propositions de contributions doivent être soumises** au comité scientifique et de coordination au plus tard le 15 février (titre et résumé de 15 lignes). Le texte des contributions retenues devra être envoyé au plus tard le 20 mars 2001.

**Comité scientifique et de coordination**

Laurence BARALDI, Université Pierre Mendès France, IREPD – Bernard BILLAUDOT, Université Pierre Mendès France, Directeur de l'IREPD – Robert BOYER, CNRS CEPREMAP – Jean-Pierre CHANTEAU, Université Pierre Mendès France, IREPD – Martine GADILLE, IDEFI-CNRS, Nice – Jean-Charles MONATERI, CNRS, IREPD – Pascal PETIT, CNRS, CEPREMAP – Michel ROCCA, Université Pierre Mendès France, IES – Yves SAILLARD, CNRS, IREPD.

**Contact**, Jean-Pierre CHANTEAU (IREPD).

Tél. 04 76 82 54 31. Fax 04 76 82 59 89.

E-mail : [Jean-Pierre.Chanteau@upmf-grenoble.fr](mailto:Jean-Pierre.Chanteau@upmf-grenoble.fr)

\*\*\*\*\*

**\* SÉMINAIRE D'ÉTUDES MARXISTES 2000-2001 \***

\*\*\*\*\*

**LES ALTERNATIVES AU CAPITALISME**

2e trimestre : **LE DOUBLE ECHEC DU SOCIALISME REEL**  
(l'émancipation trahie, l'alternative impossible)

Toutes les séances ont lieu le jeudi de 17 à 19 heures  
à la Maison des Sciences de l'Homme  
54, Boulevard Raspail, 75006 PARIS

25 janvier 2001 : Marc FERRO – Quelle transition pour l'économie ?

La République des Soviets (1917-1919)

Jean-Paul DEPRETTO – Les ouvriers soviétiques et le pouvoir (les années 1920 et 1930) : de la classe au statut.

1<sup>er</sup> mars 2001 : Critique de la thèse de l'irréformabilité de principe  
Jacques SAPIR – Genèse, développement et tensions du modèle soviétique (1928-1960).

Bernard CHAVANCE – La diversité des trajectoires de réforme de l'économie socialiste (1965-2000).

29 mars 2001 : Nicolas WERTH - Résistance et autonomie du social dans l'URSS stalinienne (les années 1920-1950).

Roland LEW – Spontanéité et substitutisme : les paradoxes du maoïsme.

Le séminaire 2000-2001 est composé de trois blocs de trois séances, correspondant à chaque trimestre de l'année universitaire. Le thème du 1<sup>er</sup> trimestre a été "l'émancipation ; entre utopie, science et organisation" et a traité des pensées fondatrices du socialisme. Le second trimestre sera consacré aux expériences du socialisme réel : sa nature (ses rapports sociaux, son économie), ses échecs (l'illusion du pouvoir prolétarien, l'incapacité à se réformer en une alternative viable au capitalisme), sa disparition. Le troisième trimestre examinera les alternatives d'un point de vue contemporain : les utopies actuelles (modélisatrices ou autres), ce dont le capitalisme est maintenant porteur (dans ses tendances, sa nouvelle phase et ses transformations), les dépassés du capitalisme dans le capitalisme (économie solidaire, services publics...) et, enfin, les luttes (antinéolibérales, anticapitalistes).

3e trimestre : Les dates retenues sont les suivantes (toujours le jeudi de 17 à 19 heures, à la MSH) : 26 avril 2001 - 17 mai 2001 - 21 juin 2001

**Gérard DUMÉNIL**

■ 01 47 02 62 37

Informations sur le Séminaire d'Études Marxistes :

<http://www.cepremap.cnrs.fr/~levy/sem.htm>

**Dominique LÉVY**

■ 01 40 77 84 13

**RAPPEL TRÈS IMPORTANT**

Comment mentionné dans l'éditorial, et rappelé dans l'insert, il est **URGENT** et essentiel que toutes les personnes intéressées à continuer à lire la Lettre de la régulation fassent parvenir à Catherine Bluchetin

CEPREMAP 142, rue du Chevaleret 75013 PARIS  
(e-mail : [catherine.bluchetin@cepremap.cnrs.fr](mailto:catherine.bluchetin@cepremap.cnrs.fr)) leur adresse électronique afin d'être avisées, par ce moyen, de la parution de chaque Lettre.